

Demande de Valorisation des Acquis

Voici ce que la réglementation nous permet de vous proposer comme démarche pour la valorisation de vos acquis relatifs à votre formation.

Marche à suivre :

1. Prenez connaissance du dossier pédagogique de la formation concernée.
2. A l'aide du tableau « demande de valorisation des acquis » trouvé sur le site de l'école, choisissez l'UE concernée et réalisez une concordance entre les capacités terminales de l'UE et celles des cours réussis, des formations ou des expériences antérieures.
3. Faites-nous parvenir ce tableau de concordance ainsi que les preuves de formations et de réussites, afin que nous puissions confirmer ou infirmer les dispenses éventuelles d'UE.